



Ville de Bernay  
Délibération : 13  
Conseil du 11 Décembre 2020

## VILLE DE BERNAY

### CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020 -

#### Délibération n° 93- 2020

Rapporteur : Monsieur Louis CHOAIN

*L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.*

*Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE.*

*Pouvoirs : Céline MENANT à Mickaël PEREIRA, Dominique BÉTOURNÉ à Marie-Lyne VAGNER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER ;*

*Absents : Céline MENANT, Dominique BÉTOURNÉ, Sébastien LERAT.*

*Date de la convocation : 04 décembre 2020.*

*Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.*

---

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

---

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire de 225 269 € au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'année 2020, qui viendra s'ajouter aux 315 000 € inscrits au BP 2020 (BP = 215 000 € - DM n° 1 = 100 000 €).

Pour terminer l'exercice comptable 2020 le CCAS sollicite à nouveau la Ville de Bernay pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 225 269,00 € en raison d'un budget primitif sous-estimé et d'opérations 2019 non rattachées impactant le budget 2020 mais également le remboursement (32 000 €) dans le cadre de Programme de Réussite Educative (PRE) datant 2016 et le remboursement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Maintien à domicile (CPOM) au titre de l'exercice 2019 (44 115.55 €). Cette subvention viendra s'ajouter à celle accordée lors du Conseil Municipal du 22 juillet 2020.

Cet ajustement viendra abonder le budget principal 2020 du CCAS et du budget annexe du FRPA (Foyer Résidence Personnes Agées).

Il est demandé aux membres de Conseil Municipal d'approuver l'attribution de cette subvention complémentaire.

### **DELIBERATION :**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'avis favorable des membres de la 5<sup>ème</sup> commission « Administration générale, Finances et de Economie » du lundi 07 décembre 2020.
- VU** la délibération n°03-2020 en date du 06 février 2020 octroyant une subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'année 2020 ;
- VU** la délibération n°31-2020 en date du 22 juillet 2020 octroyant une subvention de fonctionnement complémentaire au CCAS au titre de l'année 2020 ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux ;

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- **D'OCTROYER** une subvention de fonctionnement complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2020, d'un montant de 225 269 €.
- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au Budget Supplémentaire 2020 du budget principal de la ville à l'article 657362 : Subventions de fonctionnement versées au CCAS.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 14/12/2020,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

